



**PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE DE LA**  
**POLICE REGION MORGES ANNEE 2014**  
**MARDI 25 MARS 2014 à 20 HEURES**  
**à l'aula du collège de Préverenges**

**Excusés :**

Eric	Bauer	Conseiller	communal	Morges
Aline	Garraux	Conseillère	communale	Préverenges
Salvatore	Guarna	Conseiller	communale	Tolochenaz
Olivier	Jeanneret	Conseiller	communal	Tolochenaz
Vincent	Perruchoud	Conseiller	communal	St-Prex
Cédric	Schopfer	Conseiller	communal	Morges

**Ouverture de la séance :**

A 20h05, le Président de la PRM, M. Vincent Duvoisin ouvre la séance. Il salue l'Assemblée et lui souhaite la bienvenue. Il salue également M. Dessarzens, chef de la Police Morges et le Capitaine de Muralt présents dans le public. Nous avons aussi la presse qui est présente.

**1. Appel :**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

**Ordre du jour :**

1. Appel.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Assermentation des nouvelles Conseillères : pour Morges, Mme Françoise Pontonio, et pour Saint-Prex, Mme Barbara Regamey.
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013.
5. Préavis du Comité de direction :  
N° 01/03.2014 Rapport de gestion 2013 (les documents suivront par courrier séparé) ;  
N° 02/03.2014 Comptes 2013 (les documents suivront par courrier séparé) ;  
N° 03/03.2014 Demande d'un crédit de CHF 365'000.00 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 à la fin de la législature.
6. Communications du Bureau.
7. Communications du Comité de direction.
8. Réponses du Comité de direction aux questions en suspens.
9. Questions, vœux et divers.

**2. Approbation de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour par le Président, **ce dernier est accepté avec une abstention.**

- 3. Assermentation des nouvelles Conseillères : pour Morges, Mme Françoise Pontonio, et pour**

**Saint-Prex, Mme Barbara Regamey.**

Françoise Pontonio de Morges et Barbara Régamey de St-Prex deviennent conseillères de la PRM.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2013**

Avec une légère modification qui sera apportée au procès-verbal définitif et archivé, ce dernier est **accepté à la majorité des Conseillers présents et 2 abstentions.**

#### **5. Préavis du Comité de direction :**

N° 01/03.2014 Rapport de gestion 2013

M. D. Buache signale que la commission de gestion travaille déjà sur ce préavis.

N° 02/03.2014 Comptes 2013

M. J.-F. Person commente certains postes et apporte quelques précisions.

N° 03/03.2014 Demande d'un crédit de CHF 365'000.00 pour l'achat de véhicules, selon une planification de 2014 à la fin de la législature.

M. D. Buache explique qu'il n'était pas envisageable de mettre au budget chaque véhicule. Le CODIR a donc préféré passer par un préavis global. Celui-ci couvre les besoins en nouveaux véhicules jusqu'à la fin de la législature.

Une commission sera nommée ultérieurement et se réunira le 30 avril 2014. Le Président regardera en fin de séance.

#### **6. Communications du bureau**

M. Vincent Duvoisin signale que la prochaine séance aura lieu **le 27 mai 2014** et remercie les commissaires pour leur participation. De même, il remercie les membres de la commission de gestion et des finances pour le travail en cours.

Dates des prochains Conseils :

**30 septembre 2014 à 20h00 (budget 2015)**

**25 novembre 2014 à 20h00**

#### **7. Communications du CODIR**

M. D. Buache signale qu'il n'y a pas de communications.

#### **8. Réponses du Codir aux questions en suspens**

Il n'y a pas de questions en suspens

#### **9. Questions, vœux et divers**

M. F. Ludwig dit qu'il regrette d'avoir appris par la presse que le traditionnel rapport du corps de Police 2013 a eu lieu sans que notre Assemblée y ait été invitée. Il trouve dommage que cette occasion d'approcher les collaborateurs de notre PRM d'une manière différente que celle d'un contrôle routier ou autre réprimande ait été supprimée. Il lui semble important que les Conseillers ici présent puissent appréhender autrement qu'à travers des papiers l'activité de notre corps de Police. Il espère ne pas être le seul dans cette Assemblée à ressentir une aussi grosse déception et souhaite qu'à l'avenir, notre Assemblée y soit conviée.

M. D. Buache répond que dans toutes les Associations de Police, il n'était pas dans les habitudes de convier les Conseillers. Nous avons été invités car 2012 représentait l'inauguration de la PRM. Il dit qu'à l'avenir, toute notre Assemblée sera invitée.

M. A. Cegielski appuie la requête de M. F. Ludwig.

M. R. Bouvier appuie cette décision également.

M. C. Dizerens dit lui, être déçu de ce Conseil intercommunal. Il dit que nous faisons partie des Autorités et il lui paraît logique que nous soyons conviés au rapport de Police. Il trouve également minimaliste de devoir se déplacer comme ce soir pour n'avoir que quelques préavis déposés. Il trouve

que plus de transparence entre le Codir et le Conseil intercommunal serait la bienvenue et encourage ce dernier à communiquer d'avantage.

Mme C. Hodel va dans le même sens. De surcroît, elle pense à la population en général qui manque de visibilité sur les résultats et les activités de la PRM. Le site Internet donne quelques informations mais n'est pas régulièrement mis à jour.

M. E. Züger précise que le site Internet était mis à jour par des collaborateurs qui ne travaillent plus pour la Police. Des offres ont été demandées afin que ce site soit plus convivial. Le Codir y travaille. Il ajoute que le Conseil intercommunal traite en premier des attributions prévues par la loi sur les communes et que ce dernier sert d'intermédiaire entre la population, le Codir et le corps de Police. Il ajoute que le Conseil intercommunal est là pour répondre à la loi sur les communes.

M. V. Duvoisin rappelle au Conseil ses possibilités en terme de droit d'initiative, notamment par l'adoption d'une motion ou d'un postulat, si ce dernier souhaite que le Codir approfondisse certains sujets ou rapporte sur un point particulier.

M. E. Züger ajoute qu'il a été fait allusion à un article paru sur 24 heures ce jour qui parlait de la sécurité. Hier, le Canton a fait une conférence de presse et que ce n'est qu'aujourd'hui que le Codir a pris connaissance des résultats de la statistique sur le Canton de Vaud. L'année passée, une communication a été faite sur les mêmes éléments, mais il est indispensable que le Codir puisse d'abord analyser les éléments avant de les communiquer. Aujourd'hui, il n'était pas possible de nous communiquer ce qui pourra l'être lors de la prochaine séance.

M. A. Busch explique que ce Conseil intercommunal est représenté par des délégués de chaque Commune ce qui représente un gros déficit démocratique et cela complique le travail du Conseil intercommunal. Nous ne sommes pas tellement visibles en tant qu'association intercommunale. Le fonctionnement est aussi à découvrir. Il trouve également qu'il n'y a pas tellement de comparaisons possibles d'une année à l'autre et trouve cela dommage. Il ajoute que ces Conseils qui ne durent qu'une demi heure l'étonne aussi et s'attendait à plus de débats. Nous sommes quand même présents afin de parler de la Police en général.

M. A. Cegieslski comprend très bien les problématiques des Conseillers intercommunaux. Il invite ces Conseillers à faire partie de la commission de gestion et des finances afin de s'approcher concrètement du travail.

M. J.-F. Person ajoute que des statistiques ne sont pas encore possibles puisque ce Conseil intercommunal n'existe que depuis juillet 2012. Les chiffres ne sont possibles pour le moment que sur une année entière, c'est-à-dire 2013.

M. V. Duvoisin ajoute qu'à part les commissions de gestion et des finances, vu les statuts, ce Conseil intercommunal n'a pas un nombre important de prérogatives. En l'occurrence, les statuts sont respectés. Il n'y a que la gestion de la Police, sans tous les soucis d'une Commune entière. Il comprend toutefois le besoin d'information et de participation des membres du Conseil et invite le CODIR à trouver une solution.

M. P. Gemperli trouve étonnant de lire un événement dans le 24 heures d'abord. Il émet le vœu qu'un lien se crée et que la population soit mise au courant. Il faudrait communiquer d'avantage.

M. E. Züger explique que c'était une question de calendrier. C'est certainement la gendarmerie cantonale qui a donné ces informations. Mais il réitère en disant que le Codir doit faire une analyse avant d'en parler. Il ajoute que depuis 2013, la brigade « voie publique » a été mise en place et a fait beaucoup d'interventions.

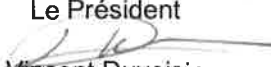
Mme C. Hodel remercie la Commune de Préverenges d'avoir supprimé l'horodateur durant l'hiver à la Plage.

M. H. Nusbaumer a entendu dire que dans le Canton de Neuchâtel, la Police parlait de cantonaliser les recettes des radars. Il demande si cela va être pareil dans le Canton de Vaud.

M. E. Züger n'en a pas entendu parler pour le moment.

M. D. Buache conçoit bien que ces séances sont assez courtes. Il propose qu'il y ait des présentations diverses qui intéresseraient les Conseillers. La parole n'étant plus utilisée, la discussion est close.

Il est 20h50 lorsque le Président clôt la séance.

Le Président  
  
Vincent Duvoisin

La Secrétaire  
  
Claude de Titta